



Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne

Stockholm 14 et 15 mai 2010

Rapport des progrès dans les débats consacrés au Traité de Lisbonne

La prochaine réunion des présidents des parlements de l'UE peut être vue comme un arrêt de ravitaillement sur la route des débats au sujet de la coopération interparlementaire à la lumière du Traité de Lisbonne. La Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'UE soumet, par la présente, ce rapport des progrès du forum de discussion d'IPEX sur la coopération interparlementaire à la lumière du Traité de Lisbonne, pour étude par les présidents des parlements de l'UE lors de leur réunion des présidents à Stockholm du 14 au 15 mai 2010. Le rapport met en évidence le processus ouvert de délibération commandé par les présidents des parlements de l'UE lors de la réunion supplémentaire de la Conférence des présidents en décembre 2009. A la suite des débats, une proposition pour la révision des Lignes directrices de la Conférences des présidents des parlements de l'UE est proposée. De plus, des propositions pour une approche commune de la coordination de la planification des réunions interparlementaires et de la surveillance dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice sont présentées.

À la suite des rencontres de décembre 2009, la Présidence suédoise de la Conférence des présidents, avec l'appui technique du Parlement européen, s'est préparée pour les discussions centrés sur le forum de discussion d'IPEX, entre les parlements de l'UE. Le forum a été lancé en janvier 2010. Dans tous les débats, les parlements/chambres ont soumis des commentaires, soit en les publiant eux-mêmes sur le forum, soit en les déposant dans la boîte aux lettres électronique de la Présidence pour qu'ils soient publiés sur le site du forum de discussion.

Réunion des secrétaires généraux le 8 mars – préparatifs pour la Conférence des présidents de l'UE

Les secrétaires généraux encouragent les *représentants à Bruxelles*, à travailler selon le modèle sur lequel ils ont donné leur accord, tout en évitant la bureaucratization et les procédures exagérément rigides, de manière à contribuer à un échange systématique d'information au sujet des dossiers qui sont présentement l'objet de débats. Après une courte période d'essai, la nouvelle méthode devrait être évaluée.

Il a aussi été proposé à la réunion que la Conférence des présidents demande à la COSAC, au moyen du rapport semestriel, de fournir à la Conférence des présidents des parlements de l'UE les conclusions essentielles sur la manière dont les parlements utilisent la *procédure de conformité en matière de subsidiarité* et le *dialogue politique* de l'initiative Barroso, ainsi que sur les expériences reliées aux méthodes de travail des représentants des parlements nationaux à Bruxelles.

Il a été demandé à la Présidence suédoise de fournir de l'information de base sur le forum d'IPEX relativement aux deux sujets restants de la réunion des présidents de décembre : « le futur rôle de la Conférence des présidents des parlements de l'UE » et « la surveillance dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice » (veuillez voir plus bas).

Coordination de la planification des rencontres interparlementaires

La réunion des secrétaires généraux a conclu que la question de la coordination de la planification des rencontres interparlementaires devrait être centrée sur le rôle du trio présidentiel de l'UE. Il a été conclu que le processus de coordination de la planification devrait être géré par une *formation « trio-plus » étendue*.

Vers la fin de mars, la Présidence suédoise de la Conférence des présidents a soumis une annexe préliminaire aux Lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'UE, élaborée autour du concept trio-plus, pour la suite des débats. La formation « trio-plus » devrait inclure les parlements du nouveau trio, la première présidence de parlement de la Conférence des Présidents du trio suivant ainsi que le Parlement européen. Des commentaires ont été reçus, du Sénat belge et du Parlement danois, faisant valoir qu'il n'est pas nécessaire de renforcer la continuité en ajoutant un quatrième parlement national au trio. Ils ont plutôt privilégié un concept de trio comportant une possibilité de consultation entre les parlements du trio actuel et ceux du nouveau trio.

La Présidence suédoise de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE considère qu'il est important d'assurer la continuité du processus de planification. Si le concept de trio-plus est considéré comme non pratique, il pourrait être envisagé, comme compromis, d'ajouter dans l'annexe une disposition à l'effet que le dernier parlement national de chaque trio fournisse des renseignements au premier parlement national du trio suivant et coordonne avec lui.¹

La Présidence suédoise de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE propose de demander aux secrétaires généraux de choisir une des deux alternatives et de réviser l'annexe des Lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'UE en conséquence.

Révision des Lignes directrices de la Conférences des présidents des parlements de l'UE²

Le 1^{er} avril, la Présidence suédoise de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE a publié une proposition de révision des Lignes directrices de la Conférences des présidents des parlements de l'UE à débattre. Dans le document d'information, la Présidence s'est étendue sur la portée limitée de la révision, qui vise principalement à accroître la visibilité sur la manière avec laquelle la Conférence opère en mettant à jour les lignes directrices et en codifiant les accords et pratiques complémentaires survenus au cours de la dernière décennie, tout en conservant la structure et le libellé actuels autant que possible.³

En accord avec l'Article 10 des lignes directrices actuelles, le Président du Parlement suédois a soumis une proposition pour amender les Lignes directrices de la Conférence des présidents le 23 avril.⁴

¹ Cette alternative signifierait amender la proposition pour une annexe révisée aux Lignes directrices des présidents des parlements de l'UE comme suit : **Supprimer** les lignes 2 et 3 du premier paragraphe « la présidence de parlement assumant la Présidence de la Conférence des Présidents au sein du trio suivant » et **insérer** un nouveau 5^{ème} paragraphe : « Le dernier parlement national de chaque trio présidentiel fournit des renseignements à la première présidence du trio suivant et coordonne avec lui, de manière à assurer la continuité dans la planification des programmes de réunion des deux trios présidentiels ».

² Veuillez consulter *Proposition d'amendement des Lignes directrices de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE*.

³ Ce débat a généré des commentaires du Sénat belge et du Parlement irlandais.

⁴ L'amendement proposé s'appuie sur le document d'information émis par la Présidence suédoise de la Conférence des présidents de parlement de l'UE sur le forum de discussion d'IPEX et sur les commentaires que celui-ci a suscité jusqu'au 22 avril inclusivement.

Évaluation et surveillance dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice⁵

La coopération interparlementaire en ce qui concerne les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice a été identifiée comme une question de priorité à débattre lors des réunions de décembre 2009. Le 14 avril, la Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE a lancé un débat suggérant que la Conférence des présidents des parlements de l'UE doit concentrer ses efforts à s'assurer de la contribution des parlements à la rédaction de la réglementation relative à la participation parlementaire portant sur Europol et Eurojust.

Coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen⁶

À l'initiative du Parlement danois, un nouveau fil de discussion a été lancé le 19 avril, au sujet de la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen portant sur l'échange d'information et les rencontres interparlementaires.

Le processus continu

La Présidence suédoise de la Conférence des présidents des parlements de l'UE prévoit que les présidents parviendront à une conclusion au sujet des Lignes directrices de la Conférence des présidents des parlements de l'UE. En outre, les Présidents développeront une approche commune à la coordination de la planification des rencontres interparlementaires, en vue de demander aux secrétaires généraux de faire les mises à jour nécessaires à l'annexe aux lignes directrices de La Haye sur la coopération interparlementaire. Une approche commune aux discussions continues pour ce qui est de l'évaluation et de la surveillance dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice est aussi prévue.

Des discussions sur d'autres questions de priorité identifiées dans le cadre du processus ouvert de délibération, comme le rôle de la COSAC et les questions qui restent concernant la subsidiarité et l'échange d'information sont passées à la prochaine Présidence (c.-à-d. belge) de la Conférence des présidents des parlements de l'UE.

⁵ Veuillez consulter *Note documentaire sur l'évaluation et la surveillance dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice.*

⁶ Veuillez consulter la contribution du Parlement danois sur la *Coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen.*